

[COP21 : décryptage de l'accord de Paris]

195 pays
s'engagent
à limiter le
réchauffement
climatique en
dessous de
2°C

Marie Luchet, Responsable de l'ISR – 16 décembre 2015

Une « loi-cadre » ambitieuse sur le climat ... mais tout reste à faire !

Treize jours auront été nécessaires pour aboutir, samedi 12 décembre, à l'adoption de l'accord de Paris qualifié de « tournant dans la lutte mondiale contre le changement climatique » par le négociateur en chef chinois, Xie Zhenhua. Quelles en sont les forces et les faiblesses ?

Tout d'abord, considérons le verre à moitié plein

Cette 21^{ème} « Conference of the Parties » est **historique** car elle a réussi à réunir 195 Etats autour du premier **accord universel sur le climat**, en l'absence de gouvernance mondiale sur l'environnement.

Cet accord est **ambitieux** car il fixe un cap clair en confirmant la nécessité de limiter la hausse de la température globale « bien en-deçà des 2°C » d'ici 2100 par rapport à l'ère industrielle. Il cible même les 1,5 °C. L'atteinte de cet objectif passera par un **plafonnement des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales, à l'horizon 2020, suivi d'une forte baisse**. L'accord pose le principe d'un réexamen, à la hausse, tous les cinq ans, des engagements climatiques des États.

Il reconnaît la notion de « justice climatique » et entérine le mécanisme des pertes et dommages, sorte d'assurance-climat pour les pays les plus vulnérables au changement climatique.

Concernant les financements, il fait des 100 milliards de dollars par an que s'étaient engagés à réunir les pays développés - pour la transition énergétique des pays en développement et leur adaptation aux changements climatiques - une somme plancher, qui devra être révisée en 2025.

Regardons à présent le verre à moitié vide

Il y a un énorme travail à réaliser ! Maintenant que nous avons une loi-cadre, il va falloir produire les « décrets d'application » selon Pierre Radanne, conseiller des pays francophones pour le climat. Il faudra notamment préciser la question du financement.

Le texte de l'accord, qui contient 83 fois le mot « climat » ne cite que 3 fois le terme « énergie » et n'emploie jamais les mots « pétrole », « charbon » et « gaz ».

Or, l'objectif d'une limitation de la température à 2°C exige des **transformations profondes de l'économie, en particulier dans les secteurs liés à l'énergie** qui représentent les ¾ des émissions mondiales : production d'énergie, transport, bâtiment et industrie.

L'objectif 2°C implique de limiter les futurs rejets de GES en dessous de 1000 giga tonnes de CO₂, soit trois fois moins que le contenu des réserves prouvées en énergie fossile ! Cette problématique des actifs carbonés qui ne pourront pas être brûlés (« stranded assets ») questionne aujourd'hui les modèles de valorisation des sociétés dans le pétrole et le charbon dont les émissions sont les plus importantes, ainsi que les subventions publiques largement accordées à ces secteurs.

En termes d'investissements, les montants engagés dans la transition énergétique sont encore insuffisants pour coïncider avec l'objectif de 2°C alerte Janos Pasztor, le sous-secrétaire général aux changements climatiques de l'ONU.

Enfin, nous pouvons également regretter que l'accord ne prévoie pas de sanctions, ne traite pas des questions agricoles et forestières et n'ait pas imposé la fixation d'un prix international du carbone malgré la demande quasi-unanime du monde économique.

[COP 21 : décryptage de l'accord de Paris]

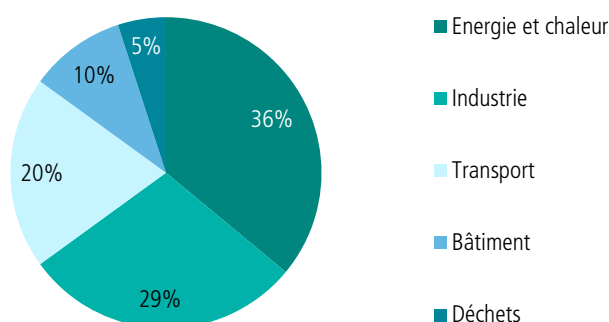
Quelles sont les implications pour les investisseurs ?

Pour répondre au défi climatique, les investisseurs devront jouer un rôle important dans **l'orientation des flux de capitaux vers les secteurs les moins émetteurs de CO2**.

D'ores et déjà, un nombre croissant de banques, assureurs et fonds de pension se sont engagés à « décarboner » leurs portefeuilles et à investir davantage dans la transition énergétique. Aujourd'hui, selon Novethic, plus de 1000 investisseurs représentant 30 000 milliards d'actifs ont pris des engagements climat.

Emissions de gaz à effet de serre par secteur (hors agriculture et déforestation)

Sources: WRI, Exane BNP Paribas



Les gouverneurs de la Banque de France, François Villeroy de Galhau, et de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, ont récemment reconnu que les **changements climatiques constituent un risque financier systémique** pour les investisseurs et compagnies d'assurance.

Une « task force » a été créée au sein du Conseil de stabilité financière pour développer des recommandations de publication des risques liés au changement climatique. L'article 173 de la loi française sur la transition énergétique va dans ce sens puisqu'il impose aux investisseurs institutionnels la publication de leurs risques environnementaux et de l'empreinte carbone des actifs qu'ils financent.

L'accord de Paris n'est pas parfait mais il **enclenche un processus** en donnant une feuille de route de 2015 à 2050 aux Etats avec des cycles de renégociation tous les cinq ans.

C'est aussi un **signal clair au monde industriel et financier** pour la transition vers une économie mondiale propre, selon John Kerry, le secrétaire d'Etat américain.

Par ailleurs, la COP21 aura surpassé les autres par la **mobilisation de la société civile, des collectivités et de certaines entreprises**.

C'est sa visibilité et sa dynamique qui font la force de cet accord universel sur le climat.

Winston Churchill a dit: "this is not the end. It is not even the beginning of the end. But it is, perhaps, the end of the beginning*."

* « Ce n'est pas la fin. Ce n'est pas non plus le début de la fin. Mais c'est, peut-être, la fin du début »